

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 75 (1978)
Heft: 8

Rubrik: Tribune libre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'apiculture en refuse. (Sans parler des « manchots », volontiers volontaires pour regarder travailler, croient-ils, ces acharnées travailleuses.) Pour participer aux stages du Lycée agricole de Hyères ou de Laval il faut prendre rang, et, élu, se retrousser les manches. En attendant une aléatoire inscription, beaucoup de jeunes cherchent des stages chez des particuliers. Pour le seul Var et pour une saison, notre président mélomane et polyglotte a reçu six cents demandes.

Jean Rambaud, « Le Monde », 19. 4. 1978.

¹ Il faut trois cent quatre-vingts ruches pour faire un apiculteur « officiel ». Toutefois, on peut le devenir à moins en Provence, en raison précisément de la transhumance qui permet jusqu'à trois récoltes par an — ce qui n'est pas le cas dans les régions à « ruches fixes ».

Tribune libre

VIVRE ENSEMBLE

Un récent voyage au Tessin et dernièrement sur la Côte vaudoise nous a appris que notre société exige un contact étroit de l'individu avec son environnement humain. « Nul ne peut se vanter de se passer des hommes » a écrit Sully Prudhomme. Cela est vrai, particulièrement en apiculture.

Au Tessin, alors que nous ne nous connaissions à peine ou pas du tout, le contact fut immédiatement établi grâce à la spontanéité de l'accueil chaleureux et amical, au désir de se mettre tout de suite à disposition, de s'efforcer de procurer de la joie et de rendre le court séjour aussi agréable que possible.

Dans la Côte vaudoise, même accueil, peut-être moins démonstratif mais tout aussi cordial et chaleureux que nous n'oublierons pas de si tôt. Si l'homme ne peut se passer des hommes, l'apiculteur isolé est un attardé se méprenant sur ses véritables intérêts, il se doit de participer au travail et à la réussite commune. C'est dans la cohésion que se révèle l'efficacité. C'est surtout de sa capacité d'union avec autrui que dépend la valeur sociale de l'individu. La discorde vient de notre ignorance des nécessités fondamentales de la vie communautaire, de notre refus de nous y intégrer. L'obéissance aux lois de la nature empêche les excès de l'individualisme qui dressent l'homme contre l'homme. Elle réprime l'égoïsme, la jalousie, le mensonge. Elle montre le danger de la mauvaise humeur, du manque d'égards envers son voisin. La vie communautaire doit nous unir les uns aux autres par la politesse, la générosité, la bonté et parfois le renoncement.

Pour vivre, pour prospérer, pour se développer mentalement, l'homme a besoin d'un milieu approprié. C'est pour se procurer ce milieu qu'il doit vivre en société. Le rôle de la société est de fournir à chaque individu le milieu matériel et mental propre à satisfaire ses besoins fondamentaux, car la réalisation de ces besoins est indispensable au développement optimum de la personnalité. Le but de la société est de produire des personnes parfaites, comme celui de chaque individu de former une société parfaite. C'est du moins ce que nous devons nous efforcer de faire.

Regardons nos colonies, la vie communautaire y est une obligation, l'abeille isolée ne pouvant survivre. Tout le travail y est subordonné à la réussite commune, chaque individu y a son rôle utile à jouer et il l'exerce sans rechigner. Elle démontre, pour celui qui sait observer et raisonner, que l'épanouissement

de la vie collective est conditionnée par la valeur sociale aussi bien que personnelle de chaque individu. Il faut, d'une part, être assez intelligent pour comprendre la nécessité de se comporter suivant certaines règles et, d'autre part, avoir assez de caractère pour se plier à suivre ces règles.

Amis apiculteurs, vous désirez de vos comités un travail efficace ; pour cela, aidez-les, car l'efficacité se fait avec tous et au bénéfice de tous.

Doudin.

En souvenir de mon père, ancien inspecteur de ruchers

par François-Régis Moulin

8. LES MALADIES DES ABEILLES

On peut classer les maladies des abeilles en deux groupes bien distincts :

- a Les maladies du couvain ;
- b Les maladies de l'abeille adulte

a *Les maladies du couvain*

8.1 La loque américaine ou loque maligne est causée par un microbe, le bacille laerve. Le couvain peut être attaqué à tous les stades de son développement. La larve malade perd sa belle couleur nacrée, devient brun foncé et se transforme en bouillie gluante. L'apiculteur avisé reconnaît facilement la loque américaine par la forme du couvain operculé qui s'affaisse, présentant de petites ouvertures significatives. Il suffit d'introduire une allumette dans la cellule attaquée, pour qu'en la retirant elle retienne un filament visqueux et élastique qui ne trompe pas sur la nature de l'infection.

La vitalité du bacille laerve est extraordinaire. Il peut se transformer en spore et sous cette forme il conserve une vie latente pendant 40 ou 60 ans, même hors de la ruche. Après ce temps, s'il tombe de nouveau dans son milieu ambiant, il infecte encore la ruche et la maladie recommence.

On n'a pas, jusqu'à ce jour, découvert de remède curatif contre la loque américaine. Le seul moyen d'éviter sa propagation est la destruction complète de la ruche par le feu. Heureusement qu'il existe en Romandie une assurance contre la loque américaine.

8.2 La loque européenne ou loque bénigne. L'agent pathogène de cette infection est le bacille pluton. Celui-ci ne forme pas de spore, mais est par contre très résistant. Il s'attaque aux jeunes larves avant leur operculation. La larve prend aussi une couleur brun noirâtre, mais n'a pas la consistance gluante de la loque américaine ; elle se déplace, devient boursoufflée et répand une odeur nauséabonde. En Valais, elle occasionne beaucoup plus de ravages que la précédente.

On combat la loque bénigne au moyen de remèdes connus tels que la Dydro-micine ou le Terramycine. Ces remèdes, dilués dans du sirop à raison d'un gramme par colonie, donnent des résultats tout à fait probants.

8.3 Le « sacbrood » ou couvain sacciforme est beaucoup moins nocif que les deux loques. Il est causé par un virus encore mal connu, apparaît au printemps pour disparaître généralement au cours de l'été. Les larves périssent, se dessèchent ; leur contenu se liquéfie et la peau prend l'aspect d'une outre ou d'un sac, d'où le nom de « sacbrood » donné à la maladie.

Remède : le changement de reine suffit généralement pour faire disparaître cette infection.

8.4 Les mycoses. Tous les apiculteurs connaissent le couvain calcifié. Un champignon microscopique s'attaque au pollen, mais surtout aux larves d'abeilles. Celles-ci meurent, se momifient et deviennent blanchâtres, dures comme de la pierre. L'infection n'est généralement pas d'une gravité comparable à celle des maladies précédentes. Cependant elle est contagieuse et dans certains cas il y a lieu de supprimer les cadres qui sont trop atteints.

b Les maladies de l'abeille adulte

8.5 L'acariose sévit en Europe depuis une cinquantaine d'années. Elle n'est pas provoquée par une bactérie, mais par un parasite microscopique, un acare, qui vit dans les trachées-artères de l'insecte. Il se nourrit de la substance même de l'abeille, suce le sang et celle-ci meurt bientôt de consommation et d'asphyxie.

Les symptômes de l'acariose se reconnaissent difficilement, car on peut les confondre avec ceux du noséma ou du mal de mai. Une analyse d'abeilles dans un laboratoire sérieux peut seul donner un diagnostic certain. L'abeille atteinte ne peut plus voler, tombe devant la ruche. Elle s'agrippe aux herbes, bat des ailes, essaie de prendre son vol et fini par tomber d'épuisement.

Il existe dans le commerce un remède curatif à base de soufre, le liquide de Frow, qu'on ne peut employer que durant l'hiver à cause du danger de pillage qu'il provoque pendant la bonne saison. Il agit par évaporation. On emploie également des fumigations au carton soufré. Ces deux traitements sont extrêmement délicats, parce qu'il faut atteindre les acares au fond des trachées, au risque de tuer les abeilles.

8.6 La nosérose est une maladie de l'intestin de l'abeille dont l'agent propagateur est le noséma apis. Elle peut être grave et causer la perte de la colonie atteinte. Malheureusement elle est très contagieuse. Un œil exercé reconnaît la nosérose par simple diagnostic extérieur. L'intestin de l'abeille perd sa couleur brune, devient clair, aqueux et l'abeille se traîne sur le sol pour ne plus voler. Cette maladie sévit surtout au sortir de l'hiver et souvent disparaît par les grandes chaleurs. Si la maladie est virulente, il vaut mieux détruire la colonie et désinfecter la ruche. Dans le cas contraire, le Fumidil B, par exemple, a fait d'excellentes preuves.

8.7 L'amibiase se développe dans les tubes de Malpighi qui font fonction de reins chez l'abeille. Cette maladie est rarement mortelle pour la colonie, mais accompagnée souvent du noséma elle contribue à diminuer dans une grande mesure la force de résistance de l'insecte.

8.8 Le mal de mai, n'est pas une maladie microbienne, mais un empoisonnement causé par l'absorption de nectars ou de pollens nocifs, récoltés sur quelques plantes comme le tilleul et certaines renoncules. Le mal de mai disparaît avec les fleurs de ces plantes.

D'autres maux encore menacent nos butineuses. Mais il serait fastidieux d'en faire l'énumération. Disons cependant que l'abeille a de nombreux ennemis comme le sphinx tête-de-mort, le cétoine doré, qui pénètrent dans la ruche pour se gorger de miel, la mante religieuse qui dévore l'abeille en quelques minutes, certains oiseaux et les souris qui ne dédaignent pas d'établir leurs quartiers d'hiver dans une ruche.

9. LUTTE CONTRE LES MALADIES DES ABEILLES

L'apiculture suisse a le très grand avantage d'avoir à Berne, un établissement apicole de grande renommée, dirigé par des spécialistes éminents qui font autorité, non seulement en Suisse mais dans toute l'Europe : l'Institut fédéral du Liebefeld. Chaque apiculteur, peut lui-même ou par l'entremise des inspecteurs régionaux, y envoyer pour analyse des échantillons d'abeilles ou de couvain. Il est certain d'avoir des renseignements clairs et précis.

La Confédération alloue chaque année aux cantons des subsides pour la défense de nos ruchers contre certaines maladies.

En Valais, la lutte contre les maladies des abeilles est confiée à un commissaire cantonal. Le territoire est partagé en 11 arrondissements dont 8 pour la partie de langue française.

Dans chaque arrondissement il y a un inspecteur régional, parfois assisté de sous-inspecteurs. Il est responsable de l'état sanitaire des ruchers, inspecte l'état des colonies, reçoit les signalements des maladies et prend toutes les mesures nécessaires pour éteindre les foyers d'infection.

De leur côté, les apiculteurs sont tenus de signaler tous les symptômes de maladies sous peine d'amendes.

10. LÉGISLATION

Il est interdit de construire un rucher ou d'installer des ruches à moins de 15 mètres d'une route classée.

Les essaims d'abeilles ne deviennent pas choses sans maître par le seul fait de pénétrer sur le fonds d'autrui (art. 719 CCS). Le propriétaire d'abeilles a le droit de pénétrer sur le fonds du voisin pour recueillir un essaim, mais il est tenu cas échéant de réparer le dommage causé au possesseur du fonds.

L'essaim d'abeilles qui se réfugie dans une ruche déjà occupée appartenant à autrui est acquis au propriétaire de la ruche occupée ceci sans aucune indemnité. (Art. 725 CCS.) (Fin.)

Pour la mise en hivernage : « MIELO-CANDI »

L'incomparable Candi de nourrissage au pur Miel du Pays

Livré moulé sur grands cadres. Vous pourrez ainsi donner en **une seule fois** tout le complément des provisions d'hivernage ;

10 kg. de candi au miel du pays = 17 kg. de sirop d'hivernage

Un seul déplacement, une seule intervention suffisent donc pour nourrir vos ruchers éloignés. Deux grands cadres de candi placés derrière les partitions, et voilà vos colonies, pour la plupart, suffisamment approvisionnées pour l'hiver.

Cadres de corps DB-DT : env. 4,5 kg.

Cadres de hausse DB-DT : env. 2,2 kg.

Cadres suisses (Burki) : env. 4 kg.

En cartons
pour ruches DB-DT : env. 1 kg.

En cartons
pour ruches suisses : env. 1 kg.

En blocs ronds
pour Lienher : env. 0,350 kg.

Kg	1	10	20	50	100
----	---	----	----	----	-----

Fr.	5.—	4.90	4.80	4.70	4.50
-----	-----	------	------	------	------



RITHNER FRÈRES

CHILI 29 - 1870 MONTHEY - Tél. (025) 4 21 54

Fabrique de ruches et fournitures générales pour l'apiculture